

SEJOURS NOEL/NOUVEL AN 2020 + HIVER 2021
« HAMEAU DES CHAMPS - ARECHES-BEAUFORT »
PROCÉDURE DE RÉSERVATION A L'ATTENTION DU PERSONNEL

Le salarié doit retirer auprès de son Comité d'Entreprise, la fiche de présentation ainsi que le bulletin de réservation soit « **NOEL/NOUVEL AN 2020-2021** » soit « **HIVER FEVRIER/MARS 2021** » des séjours proposés aux dates indiquées sur les supports.

Muni de son bulletin de réservation, le salarié doit contacter, par mail ou par téléphone, le gestionnaire du centre de vacances « LE HAMEAU DES CHAMPS » pour réserver son séjour.

Les chambres seront attribuées en fonction du nombre prévisionnel de personnes devant être hébergées. Le centre confirmera l'inscription par la remise **d'un numéro de dossier** (un dossier par chambre).

Les parents pourront être hébergés dans la même chambre que leurs enfants ou séparément selon leurs âges.

Les prix comprennent l'hébergement, l'ensemble des repas du jour d'arrivée (entre 14h00 et 18h00) au jour du départ (10h00 et panier repas pour le midi) ainsi que les équipements mis à disposition. Le linge de toilette est fourni et le ménage est assuré par nos soins.

Les prix ne comprennent pas la taxe locale de séjour (due uniquement pour les adultes) payable sur place.

Pour confirmer la réservation : le salarié devra faire parvenir **dans les 8 jours** au centre de vacances « LE HAMEAU DES CHAMPS » son **dossier complet (+ prise de connaissance du courrier « Covid-19 » et des annexes à renvoyer)**

Le dossier comprendra : le bulletin de réservation avec **cachet du CSE + annexes « covid-19 »** + le paiement de l'acompte d'un montant de **30% du montant total**. (*Paiement par chèque à l'ordre du CIE THALES, par chèques-vacances ou virement*)

Le solde sera à régler à l'arrivée par chèque, CB, chèques-vacances ou virement **lors de la remise des clefs**.

Cette procédure permet au C.S.E, s'il le souhaite, de subventionner le séjour.

Dans le cas où le Comité d'Entreprise du salarié ne participe pas à cette opération, il est possible d'obtenir un dossier d'information directement sur le site internet du CIE THALES : www.cie-thales.net

Rubrique « Les séjours familles Arêches » ou en contactant directement « LE HAMEAU DES CHAMPS »

A noter : Le CIE ne propose pas d'assurance annulation aux salariés.
En cas de désistement ou d'annulation du fait du salarié, les sommes retenues seront les suivantes :

Désistement d'une ou plusieurs personnes :

- **Plus de 30 jours avant le début du séjour**: 40 € forfaitaires de frais de dossier
- **Moins de 30 jours avant le début du séjour**: 15 % de la valeur du séjour de(s) personnes désistées

Annulation du dossier avant le début du séjour :

- **Plus de 30 jours** : 40 € forfaitaires de frais de dossier
- **Entre 30 jours et 10 jours** : Montant total de l'acompte
- **Entre 9 jours et 1 jour** : 70 % de la valeur du séjour
- **Non présentation à la date du séjour** : 100 % de la valeur du séjour

CONTACT

« Le Hameau des Champs » - ARECHES
M. Vincent GABORIT Tél. : 04.79.10.39.60
E-mail : contact@hameaudeschamps.fr